

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D61_2021

Séance du 27.05.2021 – Convocation du 19.05.2021

Compte rendu affiché le 3 juin 2021

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Michel ROULLIAT

Présents

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Florence GAGNEUR, Michel ROULLIAT, Anne MOREL, Yves ARTETA, Gérard PLAISANTIN, Nicole MESSÉGUÉ, Philippe JUSTE, Florence BERGER, Véronique CHIAVAZZA, Claire AZÉMA, Odile BALTHAZARD, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Florian JEDYNAK, Leïla BEN MAHFOUD, Nasser MESSAÏ (à partir de 19h00), Patrick SAILLOT, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Roger PEDOJA par Anne MOREL ; Nicolas PASTY par Jérôme JARDIN ; Gisèle COIN par Guillemette DEBORDE ; Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Vallon des Torrières – Projet Nature 2021 – Convention délégation de gestion 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 3633-4,
- VU le Code de l'urbanisme,
- VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles,
- VU la délibération n°2006-3763 du conseil métropolitain du 13 novembre 2006 relatif à la définition d'une politique communautaire en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs,
- VU la délibération de la Commission Permanente de la Métropole du 26 avril 2021,
- VU la convention de délégation de gestion Projet Vallon des Torrières - année 2021,
- CONSIDÉRANT que les crédits correspondant à cette action sont inscrits au Budget Primitif 2021 de la commune,

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le principe de la réalisation et de la gestion des actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager sur le territoire du Vallon des Torrières par les services de la commune, en tant que commune pilote du projet, pour le compte de la Métropole de Lyon,
- **D'ADOPTER** la convention de délégation de gestion Projet Vallon des Torrières- année 2021, jointe en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Métropole de Lyon et à prendre toute disposition relative l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 27 mai 2021

Le Maire,
Eric BELLOT.



Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 07/06/2021

- Publication ou affichage le 07/06/2021

Eric BELLOT, Maire.

HÔTEL DE VILLE
Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex



Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92

www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr